

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieilhe, 1^{er} vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOILLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Création d'un Pôle de services intergénérationnel - Modification de la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région pour la 1ère tranche.

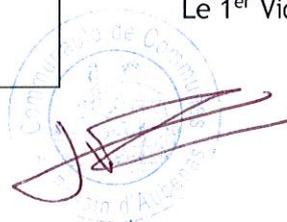
Par délibération DEL 28052019-09 du 28 mai dernier, le conseil communautaire a sollicité une subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région de 96 000€ sur un montant d'opération de 597 900€HT concernant la première phase des travaux d'aménagement du bâtiment Seibel avec l'aménagement et l'extension de la crèche et la réalisation de locaux dédiés à la ludothèque et au RAM.

Suite à la modification de l'avenant n°1 au CAR, la CCBA peut bénéficier sur cette opération d'un complément de subvention, celle-ci étant portée à 129 250€ (soit +33 250€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier en ce sens sa délibération antérieure et ainsi de porter à 129 250 € la demande de subvention à la Région au titre du CAR suite à la modification de l'avenant 1.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019
Le 1^{er} Vice-Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190709-DEL09072019-02-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019